DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 23 DEC. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Séance du **18 décembre 2014**

Compte rendu affiché le **26 décembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 décembre 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

14.12.0217
Transformations de postes

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Morad AGGOUN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Nawelle CHHIB.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

RAPPORT DE MONSIEUR AGGOUN

Mesdames, Messieurs,

Suite aux départs d'agents de la collectivité et afin d'assurer la continuité de service, je vous propose les transformations de postes ci-après :

POSTES SUPPRIMES	POSTES CREES
2 postes de directeur 2 postes d'auxiliaire puér. P.pal 1ère classe 2 postes d'adjoint technique p.pal 1ère classe	2 postes d'attaché 2 postes auxiliaires puér. P.pal 2ème classe 2 postes d'adjoint technique 1ère classe

Les suppressions de postes anciennement occupés seront effectives à la nomination des agents sur leurs nouveaux grades.

Ces transformations ont été soumises au CTP du 2 décembre 2014 et sont inscrits au chapitre 012 du budget 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;

- Dit que les suppressions de postes anciennement occupés seront effectives à la nomination des agents sur leurs nouveaux grades.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour la Députée – Maire,
Le 1er adjoint délégué aux Finances et à la gestion des équipements sportifs

Pierre DUSSURGEY